



ÉTAT DES LIEUX – RECOMMANDATIONS



Vers un système de protection de l'enfant plus inclusif en RDC

Pour la participation des enfants en situation d'exploitation et privés de liberté ainsi que des acteurs des secteurs du travail, du tourisme et des transports et de la détention

Novembre 2025



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
ACTIONS HUMANITAIRES
ET SOLIDARITÉ NATIONALE



MINISTÈRE
DU GENRE, FAMILLE
ET ENFANTS

En partenariat avec
Canada

Avec l'appui technique du Bureau international des droits des enfants (IBCR)



Sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale
et du Ministère du Genre, Famille et Enfants et du de la République Démocratique du Congo



**MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
ACTIONS HUMANITAIRES
ET SOLIDARITÉ NATIONALE**



**MINISTÈRE
DU GENRE, FAMILLE
ET ENFANTS**

Avec l'appui financier de Affaires mondiales Canada



En partenariat avec

© Novembre 2025. Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale, Ministère du Genre, Famille et Enfants. Toute reproduction sans l'autorisation expresse du Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale et du Ministère du Genre, Famille et Enfants est strictement interdite.

Recommandations



Le 29 octobre 2025, Kinshasa a accueilli un moment marquant pour la protection de l'enfant en République Démocratique du Congo : la présentation officielle de l'État des lieux du système national de protection de l'enfant, sous le haut patronage du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant. L'événement, organisé par le Bureau international des droits des enfants (IBCR) et le soutien financier d'Affaires mondiales Canada (AMC), a rassemblé 54 acteurs institutionnels de la République Démocratique du Congo.

Autour de la ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant, les représentants du gouvernement, des organisations de la société civile et des agences onusiennes, ont pris part à cet exercice collectif. Au-delà de la restitution d'un rapport, cette rencontre a été un espace de dialogue, de réflexion et d'engagement commun pour un renforcement du système de protection.

L'État des lieux, conduit entre 2022 et 2024, a permis de dresser une photographie complète et lucide du système : ses forces, ses défis, et surtout ses possibilités.

Il a mis en évidence la vitalité du réseau d'acteurs congolais, mais aussi la nécessité de renforcer les liens entre institutions, d'harmoniser les approches, d'impliquer les acteurs moins conventionnels et de garantir une protection effective de chaque enfant.

Lors de l'atelier, les participants, réunis en binômes, ont été invités à formuler leurs recommandations prioritaires à travers un formulaire de contribution.

En tout, 26 formulaires ont été remplis, contenant plusieurs recommandations que l'équipe de compilation a analysées et regroupées par thématique.

Ces contributions témoignent d'une même conviction : la protection de l'enfant est une responsabilité partagée, qui exige coordination, compétence, écoute et engagement durable.

Les recommandations restituées dans ce document sous forme de tableau synthétique traduisent la voix collective des acteurs nationaux et provinciaux. Elles soulignent les cinq grands chantiers sur lesquels repose l'avenir du système congolais de protection :

- Une coordination intersectorielle mieux structurée;
- Des capacités professionnelles renforcées à tous les niveaux ;
- Une Politique nationale de l'Enfant adoptée et mise en œuvre ;
- Une participation réelle des enfants dans les processus décisionnels ;
- Et une communication mobilisatrice en faveur de leurs droits.

En les mettant en œuvre, les institutions publiques, les partenaires techniques et la société civile contribuent ensemble à construire un environnement où chaque enfant peut vivre, apprendre et s'épanouir en toute sécurité, et, ultimement, voir leurs droits concrétisés.

N°	Recommandation (intitulé)	Actions	Chef de file	En partenariat avec	Indicateur de mesure
1	Création d'un cadre permanent de concertation entre les différents acteurs du système de protection de l'Enfant	<p>Identifier et répertorier tous les acteurs du système de protection de l'enfant : organisations de la société civile (OSC), organisations internationales, acteurs étatiques, structures communautaires, etc.</p> <p>Formaliser, par un document ministériel ou interministériel, un cadre de concertation entre les acteurs, géré par le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant et le Ministère des Affaires sociales, comprenant : le calendrier des rencontres, l'ordre du jour type, la rotation de la présidence, le secrétariat technique et le mode de prise de décision.</p>	Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant / Ministère des Affaires Sociales	<p>Ministères : Justice, Travail, Mines, Transports, Tourisme, Intérieur</p> <p>Le Conseil national de l'enfant (CNE), La Commission national des Droits de l'Homme (CNDH)</p> <p>Le Bureau international des droits des enfants (IBCR), les organisations de la société civile (OSC), les organisations internationales</p> <p>La police, les Tribunaux pour enfants</p>	Document officiel (arrêté, décret, ...) adopté et publié
2	Protocole national de référencement, de gestion des cas et de suivi des enfants victimes d'exploitation économique et sexuelle	<p>Réunir tous les acteurs du secteur de la protection de l'enfant afin d'harmoniser les outils facilitant la gestion des cas et le référencement. Ces outils sont actuellement dispersés et chaque acteur utilise ses propres outils.</p> <p>Mettre en place un protocole clair pour la gestion des cas d'enfants victimes d'exploitation économique et sexuelle.</p>	Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant	<p>Ministères : Affaires sociales, Justice, Travail, Mines, Transports, Tourisme, Intérieur</p> <p>Le Conseil national de l'enfant (CNE), La Commission national des Droits de l'Homme (CNDH)</p> <p>Le Bureau international des droits des enfants (IBCR), les organisations de la société civile (OSC), les organisations internationales</p> <p>L'Unité de police de protection de l'enfant, les Tribunaux pour enfants</p>	Protocole mis en place

N°	Recommandation (intitulé)	Actions	Chef de file	En partenariat avec	Indicateur de mesure
3	Renforcement des formations initiales et continues des professionnels de la protection	<p>Identifier tous les référentiels de formation sur la protection de l'enfant au niveau de l'État.</p> <p>Élaborer, avec les acteurs du système de protection de l'enfant, un plan national de formation budgétisé à présenter au gouvernement central.</p>	Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant	<p>Ministères : Affaires sociales, Justice, Travail, Mines, Transports, Tourisme, Intérieur</p> <p>Le Conseil national de l'enfant (CNE), La Commission national des Droits de l'Homme (CNDH)</p> <p>Le Bureau international des droits des enfants (IBCR), les organisations de la société civile (OSC), les organisations internationales</p> <p>L'Unité de police de protection de l'enfant, les Tribunaux pour enfants</p>	<p>Nombre de référentiels identifiés</p> <p>Plan de formation validé</p>
4	Gouvernance et budgétisation durable du système	Présenter l'État des lieux (EDL) aux députés nationaux et aux sénateurs afin d'orienter leurs propositions de loi et de plaider pour une augmentation du budget alloué à la protection de l'enfant, assortie d'un plan chiffré de l'augmentation souhaitée.	Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant	<p>Ministères : Affaires sociales, Justice, Travail, Mines, Transports, Tourisme, Intérieur</p> <p>Le Conseil national de l'enfant (CNE), La Commission national des Droits de l'Homme (CNDH)</p> <p>Le Bureau international des droits des enfants (IBCR), les organisations de la société civile (OSC), les organisations internationales</p> <p>L'Unité de police de protection de l'enfant, les Tribunaux pour enfants</p>	Rencontres tenues avec les députés ou sénateurs

N°	Recommandation (intitulé)	Actions	Chef de file	En partenariat avec	Indicateur de mesure
5	Renforcer la participation effective et représentative des enfants dans le système national de protection	Intégrer dans la Politique nationale de l'Enfant la participation des enfants en précisant leurs droits d'expression, de consultation et d'influence dans les décisions publiques.	Conseil national de l'enfant (CNE)	Ministères : Justice, Travail, Mines, Transports, Tourisme, Intérieur Le Conseil national de l'enfant (CNE), La Commission national des Droits de l'Homme (CNDH)	Mesures présentes dans la Politique nationale de l'Enfant
6	Finaliser et adopter la Politique nationale de l'Enfant comme cadre de référence unique du système de protection	Tenir compte des recommandations de l'état des lieux (EDL) dans l'élaboration de la politique nationale de l'enfant ainsi que dans son application et son suivi.	Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant / Conseil national de l'enfant (CNE)	Ministères : Justice, Travail, Mines, Transports, Tourisme, Intérieur Le Conseil national de l'enfant (CNE), La Commission national des Droits de l'Homme (CNDH) Le Bureau international des droits des enfants (IBCR), les organisations de la société civile (OSC), les organisations internationales L'Unité de police de protection de l'enfant, les Tribunaux pour enfants	Politique nationale validée et adoptée

